



Aquarium marin

DE TRÉGASTEL

REGLEMENT INTERIEUR

L'Aquarium marin de Trégastel est un établissement culturel recevant du public de type Y de 5^{ème} catégorie. Il est géré par Lannion-Trégor Communauté. Il présente des espèces marines sauvages locales au public à des fins éducatives et de conservation. Afin d'assurer le bien-être animal, mais également la sécurité de tous, le présent règlement s'applique aux visiteurs, aux personnes autorisées à entrer dans les locaux pour toute animation, événement ou exposition et aux professionnels autorisés à intervenir sur le site pour des raisons professionnelles. Nous remercions nos visiteurs, partenaires et prestataires de bien vouloir prendre connaissance et respecter le présent règlement.

1) Règles générales

Les agents de l'Aquarium marin de Trégastel sont habilités à faire respecter le présent règlement en adressant des consignes aux visiteurs. En cas de non-respect par le public des dispositions du présent règlement, le personnel habilité de l'établissement pourra faire procéder, par les agents de la force publique, à l'expulsion des contrevenants dans la mesure où ces derniers auront refusé de quitter volontairement l'établissement.

Tout visiteur doit s'acquitter du droit d'entrée pour pouvoir pénétrer sur le site. Il doit conserver son billet tout au long de sa visite ; ce justificatif pourra lui être demandé à tout moment par un agent de l'Aquarium. Les agents de l'Aquarium se réservent le droit d'interdire aux visiteurs d'introduire des sacs, des colis ou d'autres objets à l'intérieur du site. Il n'est pas autorisé d'entrer sur le site avec un animal, sauf un chien d'assistance sur présentation d'une carte justificative.

Les professionnels intervenant sur le site devront signaler leur venue au moins 48h en avance aux numéros suivants : au 02 96 23 48 58 ou 06 75 79 60 34 pour les interventions techniques ; au 02 96 23 48 58 ou au 06 85 21 67 37 pour les livraisons boutique. L'intervention devra leur être confirmée pour se tenir, afin de concilier les opérations de maintenance avec les impératifs liés au bien-être animal. L'accès véhicule par l'arrière est une voie d'accès pour les secours et pour les convoiements d'animaux. Il ne doit en aucun cas être bloqué par le véhicule d'un prestataire ou quoi que ce soit d'autre.

Les photographies professionnelles, tournages et autres enregistrements doivent faire l'objet d'une autorisation préalable auprès de la direction à adresser à contact@aquarium-tregastel.com

Les groupes doivent avoir effectué une réservation au préalable à l'adresse groupe@aquarium-tregastel.com et se l'être vue confirmée pour pouvoir effectuer la visite. Le responsable du groupe s'engage à faire respecter le présent règlement auprès de son groupe.

En cas de départ d'incendie, les personnes présentes sur le site doivent conserver le plus grand calme et, si besoin, prêter main forte au personnel pour l'évacuation du site, conformément à l'article R642-1 du Code pénal.

Tout objet trouvé sur le site doit être remis à l'accueil. Les visiteurs sont responsables de leurs effets personnels ; l'Aquarium ne peut être tenu responsable en cas de perte ou de vol.

Le présent règlement, ainsi que l'arrêté d'autorisation d'ouverture de l'établissement et le certificat de capacité du responsable animalier, sont affichés à l'entrée de l'Aquarium et au sein du parcours de visite. Ils sont également publiés sur son site internet.

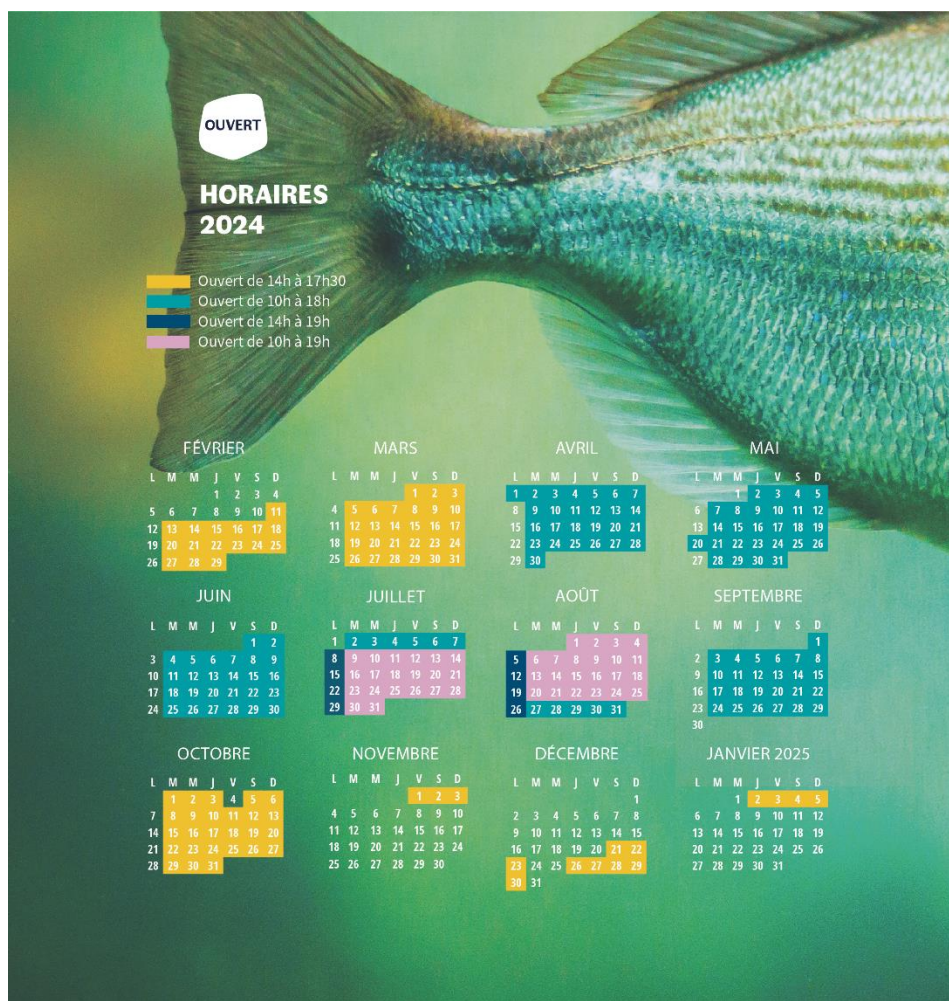


Aquarium marin

DE TRÉGASTEL

Horaires d'ouverture

En 2024, l'Aquarium marin de Trégastel est ouvert aux jours et heures suivants :



Les jours et horaires d'ouverture sont rendus public avant le début des vacances d'hiver toutes zones.

L'établissement peut être amené à fermer de manière exceptionnelle ou à restreindre ses horaires d'ouverture ; en ce cas, l'information est affichée à l'entrée, sur le site internet et sur les réseaux sociaux.



Aquarium marin

DE TRÉGASTEL

2) Déroutement de la visite

La visite dure environ 1h. La vente de billets est close 1h avant la fermeture. Des plans de visite sont affichés sur le parcours. La circulation s'effectue en sens unique. Les personnes à mobilité réduite sont accompagnées par un agent de l'Aquarium pour rejoindre le sens de visite par l'arrière au moyen d'une rampe d'accès en pente douce. Les poussettes peuvent être laissées à l'accueil pour plus de commodité, compte-tenu de la quinzaine de marches à gravir et de l'étroitesse des espaces intérieurs.

Les enfants présents sur le site restent sous la surveillance d'un adulte tout au long de la visite. La montée au panorama du Père Eternel présente un accès difficile. Les enfants sont tenus d'être accompagnés par un adulte pour y monter. Il est défendu d'escalader les rochers pour monter auprès du Père Eternel et de se pencher à proximité des chaos granitiques ou sur les rambardes de protection. L'Aquarium marin de Trégastel ne pourra être tenu responsable, en cas d'accident, du non-respect de ces interdictions. Tout incident survenu sans respecter ces consignes ne peut mener à un recours contre l'établissement.

L'Aquarium est installé dans un site naturel présentant des reliefs parfois accidentés. Le public est avisé qu'il doit prendre garde à la hauteur des plafonds, aux reliefs des chaos et à la non-uniformité des sols.

Les visiteurs sont priés de respecter les dispositifs de médiation et de les utiliser avec soin. En cas de dégradation volontaire manifeste, l'établissement pourra se retourner contre leur(s) auteur(s).



Aquarium marin

DE TRÉGASTEL

3) Restrictions

Afin de respecter le bien-être animal et de concilier la sécurité de tous, un certain nombre d'actions sont proscrites en son sein.

Restrictions liées aux animaux

Il est interdit au sein de l'Aquarium :

- De plonger les mains ou un objet, de cracher ou de verser un liquide ou une autre substance, ou d'immerger un objet dans les bassins,
- De toucher les animaux,
- De frapper sur les vitres,
- De nourrir les animaux,
- D'utiliser le flash pour prendre des photos dans les zones avec des bassins, d'utiliser son téléphone portable comme une torche ou d'utiliser un pointeur laser.

Restrictions liées à la sécurité des personnes

Il est interdit au sein de l'Aquarium :

- De se pencher ou de pencher un enfant au-dessus d'un bassin,
- De s'introduire sur le site sans billet ou sans autorisation,
- De grimper sur les rochers,
- De pénétrer dans les locaux de service, sans y avoir été dûment autorisé et sous la surveillance d'un agent de l'Aquarium,
- De marcher pieds nus,
- D'entrer sur le site avec un animal, à l'exception des animaux de service qui doivent être tenus en laisse ou avec un harnais,
- De circuler à l'intérieur du site avec des équipements à roues (planches à roulettes, trottinettes, etc...)
- De manger sur le site (hors zone de pique-nique),
- De fumer sur le site,
- D'entrer sous l'emprise d'alcool, de drogue ou de toute substance altérant l'état de conscience,
- De dégrader le matériel ou les locaux ou voler quoi que ce soit,
- D'introduire des armes, des objets ou produits dangereux,
- D'utiliser des radios, instruments sonores ou tout autre appareil générant du son,
- De faire commerce dans les locaux,
- De se comporter de manière inappropriée envers le public et le personnel présents.

Les visiteurs sont tenus de signaler tout accident, incident ou anomalie au personnel. En cas d'accident, il est interdit de déplacer le malade ou l'accidenté, de le faire boire ou de lui administrer un médicament avant l'arrivée des secours.

Le non-respect du présent règlement expose le visiteur à son exclusion de l'établissement et, le cas échéant, à des poursuites judiciaires.